

Chers parents, chers tuteurs,

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à l'école Esdras-Minville. Tel que prescrit dans le régime pédagogique, nous vous transmettons certaines informations qui vous permettront d'accompagner votre enfant tout au long de l'année scolaire. Dans chacune des disciplines, votre enfant acquiert des connaissances. Lorsqu'il arrive à mobiliser ses nouvelles connaissances, il développe ses compétences.

Autrement dit, lorsque l'élève arrive à utiliser ce qu'il a appris dans des contextes variés, il devient compétent. Savoir par cœur, c'est bien, mais savoir agir, c'est mieux!

Le *Programme de formation de l'école québécoise*, la *Progression des apprentissages* et les *Cadres d'évaluation des apprentissages* sont les documents utilisés pour baliser les principaux objets d'apprentissage et d'évaluation¹.

Dans les pages qui vont suivre, vous trouverez :

- des renseignements sur les programmes d'études pour chacune des disciplines inscrites à son horaire;
- la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues;
- la liste du matériel pédagogique requis pour l'enseignement de ces programmes;
- des informations diverses pour chacune des disciplines.

Par ailleurs, voici quelques informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

1 ^{re} communication écrite	Disponible sur Mozaik le 13 octobre
1 ^{er} bulletin	Une remise aux parents de 15h à 17h30 le 16 novembre et sur Mozaik le 17 novembre
2 ^e bulletin	Disponible sur Mozaik le 23 février et une rencontre de parent le 28 février de 15h à 17h30
3 ^e bulletin	Au plus tard le 10 juillet 2023
L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées , en vue de décisions pédagogiques et administratives . ¹	
1. Politique d'évaluation des apprentissages	

L'instruction annuelle du ministre 2023-2024 confirme que nous revenons aux règles d'évaluation d'avant la pandémie.

N'hésitez pas à communiquer avec les enseignants de votre enfant ou avec moi pour de plus amples informations.

La réussite de votre enfant est au cœur de nos préoccupations!

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Carline Minville, Directrice

Résumé de l'instruction annuelle 23-24 au regard du bulletin :

Au primaire et au secondaire

1re étape : Obligation de transmettre un résultat disciplinaire pour chaque discipline (minimum d'une compétence évaluée par discipline). Par exemple, il est possible d'évaluer uniquement la compétence écrire, ou la compétence raisonner à la première ou à la deuxième étape. La pondération de cette première étape est établie à 20%.

2e étape : Obligation de transmettre un résultat disciplinaire pour chaque discipline (minimum d'une compétence évaluée par discipline). Par exemple, il est possible d'évaluer uniquement la compétence écrire, ou la compétence raisonner à la première ou à la deuxième étape. La pondération de cette deuxième étape est établie à 20%.

En 2023-2024, il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire ni la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette modalité pourra s'appliquer **lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes.**

À l'enseignement primaire :

- Éthique et culture religieuse ou Culture et citoyenneté québécoise;
- langue seconde;
- Éducation physique et à la santé;
- disciplines du domaine des arts : Arts plastiques et Musique.

À l'enseignement secondaire :

- matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins (Les disciplines de 4 cours ou moins par 9 jours)

Au primaire et au secondaire :

La pondération établie pour la troisième étape (60 %) concerne principalement les évaluations des apprentissages que l'enseignante ou l'enseignant a effectuées depuis la fin de la deuxième étape. Elle peut également inclure, le cas échéant, les évaluations effectuées en fin d'année scolaire qui couvrent la matière de toute l'année ainsi que les épreuves imposées par l'école, le centre de services scolaire ou la commission scolaire.

Demande de révision :

Si l'élève ou son parent se questionne en lien avec le résultat obtenu à une évaluation, il est nécessaire d'avoir une conversation avec l'enseignant afin d'avoir une rétroaction descriptive en lien avec la production de l'élève. À la suite de la discussion, le demandeur peut aussi communiquer avec la direction si cela s'avère nécessaire.

Réf. : <https://csscc.gouv.qc.ca/parents/demande-de-revision-de-note/>

Planification de communication des compétences générales 2023-2024

Pour l'année scolaire 2023-2024, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permet de faire des commentaires uniquement sur l'une des quatre autres compétences (**exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe**) et ce, à l'étape jugée la plus appropriée. À l'école Du P'tit bonheur et à l'école Esdras-Minville, les commentaires seront faits à la 3^e étape. Évidemment, il est possible de faire des commentaires sur plus d'une compétence à plus d'une étape.

	Organiser du travail	Savoir communiquer	Travailler en équipe	Exercer son jugement critique
Secondaire 1	x			
Secondaire 2	x			
Secondaire 3		x		
Secondaire 4			x	
Secondaire 5				x

Épreuve obligatoire au secondaire

Les épreuves obligatoires sont des épreuves de régulation visant à vérifier l'atteinte des exigences de certains programmes. Elles comptent pour 20 % du résultat final des élèves des 2^e et 3^e cycles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire.

1^{er} au 14 mai	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire Écriture - Activités préparatoires	132-208
15 mai 9 h – 12 h	Français, langue d'enseignement, 2 ^e secondaire Écriture	132-208

Épreuves uniques au secondaire

Les épreuves uniques comptent pour 50 % de la note finale des élèves de 4^e et 5^e secondaire dans les matières dont la réussite est exigée pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

25 avril	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire Écriture - Remise du dossier préparatoire	132-520
2 mai 9 h – 12 h 15	Français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire Écriture	132-520
13 mai au 11 juin (avant 134-530) ²	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base Tâche préparatoire et interaction orale	134-510

² Les épreuves d'interaction orale 134-510 et 634-510 peuvent être administrées jusqu'au matin de l'épreuve d'écriture, pourvu que leur administration soit terminée avant le début de celle-ci.

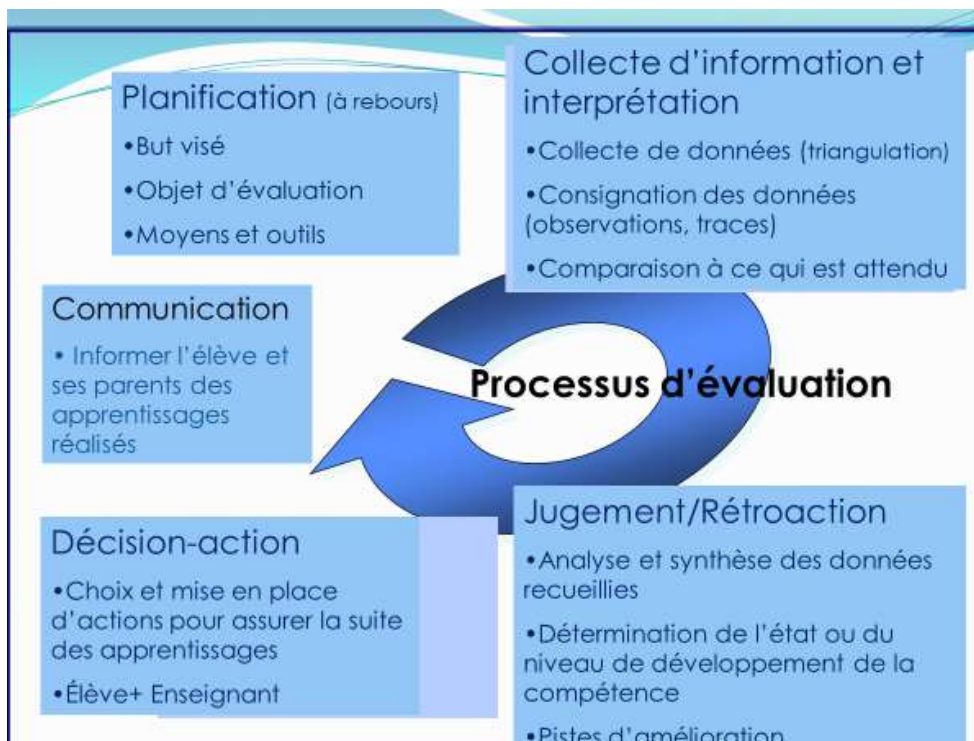
11 juin 9 h 30 – 11 h 30	Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base Production écrite	134-530
12 juin 9 h – 12 h	Mathématique, 4 ^e secondaire Technico-sciences (Raisonnement en math.) Sciences naturelles (Raisonnement en math.)	064-420 065-420
14 juin 9 h – 12 h	Histoire du Québec et du Canada, 4 ^e secondaire	085-404
17 juin 9 h – 12 h	Science, 4 ^e secondaire Science et technologie, (Théorie) Applications technologiques et scientifiques, (Théorie)	055-410 057-410
18 juin 9 h – 12 h	Mathématique, 4 ^e secondaire Culture, société et technique (Raisonnement en math.)	063-420

Les règles d'obtention du diplôme

- L'élève doit accumuler 54 unités de 4^e et 5^e dont au moins 20 de 5^e.
- 6 unités de la langue d'enseignement de 5^e.
- 4 unités de la langue seconde de 5^e.
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités applications technologiques et scientifiques de la 4^e.
- 4 unités d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de 4^e.
- 4 unités de mathématique de 4^e.
- 2 unités d'art de 4^e.
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou en éducation physique et à la santé de 5^e.

Le processus d'évaluation des apprentissages

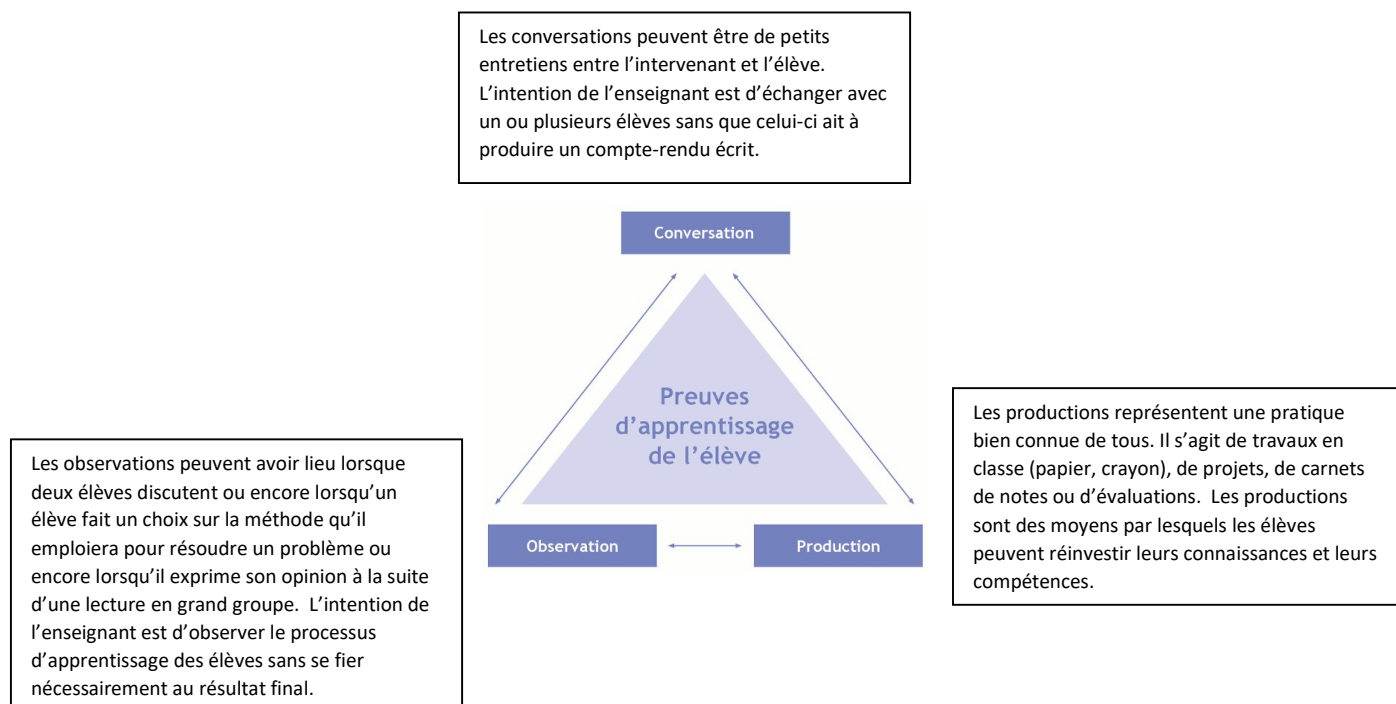
L'évaluation est le **processus** qui consiste à **porter un jugement** sur les apprentissages, à partir de **données recueillies, analysées et interprétées**, en vue de **décisions pédagogiques et administratives**.



Balises d'interprétation de la prise d'information sur le développement d'une compétence disciplinaire

Dans le but d'assurer la qualité des jugements portés sur les apprentissages de leurs élèves, les enseignants peuvent être appelés à utiliser des moyens d'évaluation variés, qui leurs permettent d'évaluer le développement des compétences ciblées au secondaire. Le niveau de développement d'une compétence résulte de la maîtrise des connaissances (acquisition, compréhension et application) et de leur mobilisation en contexte de réalisation d'une tâche.

Les moyens qui peuvent être utilisés sont les suivants : les conversations, les observations et les productions.



Tout au long de l'année, votre enfant accomplira différentes tâches qui permettront aux enseignants de valider et d'apprécier l'évolution de ses connaissances et de ses compétences. Les notes que vous verrez apparaître sur le bulletin sont des indicateurs qui illustrent le niveau d'avancement de votre enfant dans la maîtrise d'une compétence. Elles sont donc accordées suite à l'analyse et à la synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève et selon un jugement professionnel posé par les enseignants.

Balises d'interprétation

Au cours de la période considérée par le bulletin et dans la perspective de manifester sa compétence de façon autonome à la fin du cycle.							État du développement de compétences ⁵	
Niveau de la compétence	L'élève a acquis et compris de nouvelles connaissances ⁶	L'élève a appliqué des connaissances et développé des habiletés et des stratégies ⁴	L'élève a mobilisé l'ensemble des connaissances acquises dans des tâches complexes	+	En considération du type de soutien apporté	=	Cote	Note
Exceptionnelle	Au-delà du contenu ciblé pour l'étape ou l'année	De façon exceptionnelle	Avec créativité	+		=	A+	100%
Marquée	Conformément à tout le contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	De façon efficace	Clairement De façon autonome	+	Offrir des défis supplémentaires	=	A	95%
Assurée	Conformément à la majorité du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	De façon satisfaisante	De façon régulière Relativement autonome	+	Besoin de guidance (mesures ponctuelles de remédiation)	=	B	80%
Acceptable	Conformément au seuil minimal du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	Quelquefois De façon irrégulière	Plutôt difficilement À l'occasion Peu autonome	+	Besoin d'une aide régulière (mesures régulières de remédiation)	=	C	65%
Peu développée	En deçà du contenu ciblé pour l'étape ou pour l'année	Rarement	Difficilement Presque jamais Très peu autonome	+	Besoin d'une aide systématique (modification des tâches)	=	D	50%
Très peu développée	Nettement en deçà du contenu ciblé pour l'étape ou l'année	Jamais	Très difficilement Jamais Aucune autonomie	+	Besoin d'une aide systématique (modification des tâches)	=	E	35%

Barème d'évaluation sommative

Compétence EXCEPTIONNELLE (100%)

- L'élève réalise les tâches demandées de manière élaborée et personnalisée.
- L'élève chemine sans soutien et de façon autonome.
- L'élève a une excellente acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances.²
- L'élève réalise la tâche dans le temps prévu ou moins, en tout temps.
- L'élève fait preuve d'initiative.
- L'élève trouve d'autres démarches que celles proposées.
- L'élève utilise les diverses stratégies requises par la tâche, sans rappel.
- L'élève répond au-delà des exigences.

Compétence MARQUÉE (95%)

- L'élève réalise les tâches demandées de manière élaborée.
- L'élève a une grande autonomie face à la tâche, il a rarement besoin de soutien.
- L'élève a une très bonne acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances.³
- L'élève réalise la tâche dans le temps prévu.
- L'élève est capable de recourir spontanément et de façon appropriée à ses ressources (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise les diverses stratégies requises par la tâche.
- L'élève est capable d'échanger sur ses réussites, ses difficultés et ses défis.
- L'élève répond de façon très satisfaisante aux exigences.
- L'élève est capable de transférer ses connaissances et ses stratégies.
- L'élève tient compte et applique les rétroactions reçues en tout temps.

Compétence ASSURÉE (80%)

- L'élève réalise les tâches demandées de façon satisfaisante, conformément aux attentes.
- L'élève est relativement autonome et a besoin de soutien occasionnel.
- L'élève a une bonne acquisition, compréhension, application et mobilisation des connaissances.⁴
- L'élève réalise la tâche dans le temps prévu.

² Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.

³ Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.

⁴ Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.

- L'élève est capable de recourir de façon appropriée à ses ressources (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise de façon adéquate plusieurs stratégies requises par la tâche.
- L'élève est capable de faire certains transferts de ses connaissances et stratégies.
- L'élève est capable d'échanger sur ses réussites, ses difficultés et ses défis.
- L'élève répond de façon satisfaisante aux exigences.
- L'élève tient compte et applique les rétroactions reçues de façon régulière.

Compétence ACCEPTABLE (65%)

- L'élève ne réalise que partiellement les tâches demandées, conformément aux attentes.
- L'élève a besoin de soutien fréquent pour comprendre et réaliser les tâches.
- L'élève est capable d'appliquer ses techniques et ses connaissances de base.
- L'élève réalise généralement la tâche dans le temps prévu.
- L'élève est capable de recourir de façon appropriée à ses ressources lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise quelques stratégies requises par la tâche.
- L'élève fait peu de transferts de ses connaissances et de ses stratégies.
- L'élève a besoin de rappels constants et de soutien pour accomplir la tâche.
- L'élève se questionne peu pour s'ajuster pendant ou à la fin de la tâche.
- L'élève identifie peu ou partiellement ses réussites, ses difficultés et ses défis lorsqu'on lui fait des propositions ou des remarques à ce sujet.
- L'élève répond minimalement aux exigences.
- L'élève tient compte et applique les rétroactions reçues de façon occasionnelle.

Compétence PEU DÉVELOPPÉE (50%)

- L'élève ne réalise que partiellement les tâches demandées, conformément aux attentes.
- L'élève manque d'autonomie et nécessite un soutien constant pour comprendre et réaliser les tâches.
- L'élève éprouve de la difficulté au niveau de l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.⁵
- L'élève réalise partiellement la tâche dans le temps prévu.
- L'élève recourt de façon plus ou moins appropriée à ses ressources lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève utilise peu de stratégies requises par la tâche.
- L'élève ne fait pas de transfert de ses connaissances ni de ses stratégies.
- L'élève a besoin de soutien systématique pour accomplir la tâche.

⁵ Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.

- L'élève ne se questionne pas du tout pour s'ajuster pendant ou à la fin de la tâche.
- L'élève ne peut pas identifier ses réussites, ses difficultés et ses défis et ce, même avec du soutien.
- L'élève répond difficilement aux exigences.
- L'élève ne tient pas compte et n'applique pas les rétroactions reçues.

Compétence TRÈS PEU DÉVELOPPÉE (35%)

- L'élève ne réalise pas les tâches demandées.
- L'élève ne démontre aucune autonomie malgré un soutien constant.
- L'élève éprouve une très grande difficulté au niveau de l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.⁶
- L'élève n'utilise pas ses ressources même lorsqu'on lui rappelle et qu'on lui explique (connaissances, stratégies, sources documentaires, habiletés intellectuelles et sociales, enseignant, pairs, expérience).
- L'élève n'utilise aucune des stratégies requises par la tâche.
- L'élève ne fait aucun transfert de ses connaissances ni de ses stratégies.
- L'élève ne peut pas identifier ses réussites, ses difficultés et ses défis et ce, même avec du soutien.
- L'élève ne répond pas aux exigences.
- L'élève ne tient pas compte et n'applique pas les rétroactions reçues.

⁶ Selon Programme de formation à l'école québécoise et les exigences de la Progression des apprentissages et cadres d'évaluation.